

En vous envoyant cette lettre d'information, le diocèse d'Arras souhaite vous remercier de votre soutien au Denier de l'Eglise



Si vous n'avez pas encore versé votre contribution cette année ou si vous voulez faire un don supplémentaire, n'attendez plus !

Il ne reste que 3 mois pour la collecte 2011 qui est actuellement dans une situation difficile.

De la part de : (merci de rectifier si nécessaire)

- Je vous envoie ma contribution au Denier de l'Eglise 2011
- Je veux vous faire parvenir un soutien supplémentaire (car j'ai déjà envoyé une contribution en 2011)

ET

- Je verse la somme de € en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras
- ou
- Je choisis la formule du prélèvement automatique (voir au verso)

Déduction fiscale avantageuse

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, si vous donnez 100 euros, il ne vous en coûtera réellement que 34 euros.

Vous recevrez à cet effet un reçu fiscal.



Vous pouvez aussi donner en ligne sur :
www.denierchti.fr

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.



Pour un soutien régulier : **L**e prélèvement automatique

Les grands avantages du prélèvement automatique

1. Le prélèvement permet de mieux répartir votre soutien. Il est plus aisé, par exemple, de donner 20 euros par mois que de faire un chèque de 240 euros.
2. Il favorise une meilleure gestion de la trésorerie du diocèse.
3. Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande par courrier à l'Association Diocésaine d'Arras.

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine d'Arras.

Mes coordonnées

.....
.....
.....

TRES IMPORTANT

N'oubliez pas de joindre
à cet imprimé un Relevé
d'Identité Bancaire

N° national
d'émetteur :
130 508

Compte à débiter

Etablis.	Guichet	N° de Compte	Clé RIB

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine d'Arras
103 rue d'Amiens - BP 1016 - 62008 Arras Cedex

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter

.....
.....
.....

Je vous autorise à prélever sur mon compte
la somme de euros

chaque mois chaque trimestre
à partir du / / 2011

Fait à : le
Signature :